



FRANCE

Des collèges inquiets de la baisse des heures complémentaires

En Seine-Saint-Denis, des dispositifs de soutien aux élèves sont menacés

A lors que le ministère de l'éducation nationale aime à rappeler qu'il faut « *miser sur l'enseignement primaire* » et que la réforme du bac fait la « une » des journaux, un grand perdant des chantiers en cours apparaît : le collège. Peu après l'annonce fin janvier de la dotation horaire globale (DHG), l'enveloppe allouée par les rectorats à chaque établissement, plusieurs collèges situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) en Ile-de-France se plaignent de la baisse de leur « marge ». Des actions ont été organisées (grèves, rassemblements, blocages), parfois en lien avec les parents d'élèves.

Derrière le sigle barbare de DHG se cachent divers dispositifs, susceptibles de disparaître si les heures complémentaires – attribuées en plus des heures « planchers » obligatoires pour tous les enfants – ne sont pas reconduites. Elles permettent d'organiser du travail

en demi-groupe, des heures de soutien, des projets... Et sont essentielles à la bonne marche des établissements défavorisés. La question de la baisse de la DHG est particulièrement saillante dans l'éducation prioritaire, selon le sociologue Louis Maurin, directeur de l'observatoire des inégalités : « *L'absence de stabilité des dispositifs d'une année sur l'autre crée beaucoup de frustration pour les enseignants. Et leur donne le sentiment que l'on passe son temps à parler au plus pressé sans attaquer les problèmes de fond.* »

En Seine-Saint-Denis la baisse de la DHG a été constatée dans des collèges des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et REP+, ainsi que dans plusieurs lycées pour la rentrée 2018. Les heures complémentaires baissent depuis plusieurs années, au point que, selon certains enseignants, le volume horaire d'un collégien en REP res-



semble de plus en plus à celui d'un élève scolarisé hors éducation prioritaire. A cela s'ajoute un alignement progressif du département sur le reste de l'académie. Des heures complémentaires gagnées en 1998 et baptisées les « heures 93 » sont en train de disparaître progressivement.

Charlotte Grouillé, enseignante en maths au collège Barbara de Stains, explique qu'il aurait fallu disposer de quatorze heures trente par semaine pour l'ensemble des niveaux, en plus des heures « planchers », pour pouvoir continuer à mener tous les dispositifs de soutien mis en place, « surtout pour les 4^e et 3^e avec qui [ils font] beaucoup de remédiation ». L'année prochaine, l'équipe des mathématiques ne disposera plus d'heures complémentaires, l'enveloppe globale étant trop faible.

Autres problèmes de moyens

L'inquiétude des enseignants face à la baisse de la DHG ne porte pas que sur les dédoublements de classe et les projets pluridisciplinaires. L'autre grande inconnue, c'est l'insertion des élèves allophones et handicapés, pris en charge dans des dispositifs à part et intégrés pour une partie du temps aux classes dites « banales ». Les élèves allophones ont douze heures de français par semaine, et sont intégrés aux classes pour les autres cours.

Comme le souligne Lucie Krumeich, prof de français en classe d'accueil pour les étrangers au collège Pablo-Neruda de Gagny, les heures dévolues à ces élèves devraient passer de vingt-six à vingt et une par semaine, ce qui revient, pour les heures restantes, à intégrer les élèves aux classes « banales ». « Certains ne seront pas prêts », s'inquiète l'enseignante. Au sujet des dispositifs d'insertion, le rectorat réplique que tout

« L'absence de stabilité des dispositifs crée beaucoup de frustration pour les enseignants »

LOUIS MAURIN
 sociologue

enfant a vocation à être intégré au système « normal » à terme.

La question des heures de cours peut se superposer à d'autres problèmes de moyens : à Pierrefitte-sur-Seine, à L'Île-Saint-Denis et à Stains, au moins trois établissements ont réclamé depuis janvier des postes supplémentaires en vie scolaire. Au collège Pablo-Neruda de Pierrefitte-sur-Seine, on espère un troisième poste de conseiller principal d'éducation (CPE) après l'agression d'une élève fin décembre. Au collège Sisley de L'Île-Saint-Denis, on réclame un deuxième poste de CPE et trois de surveillants. Dans ces établissements, des grèves de dix à quinze jours, en janvier, n'ont pas donné les résultats escomptés, même si le rectorat s'est engagé pour un poste de surveillant à Pierrefitte.

Ces deux collèges réclament également le classement en REP + pour obtenir les moyens de mener des projets adaptés à leurs besoins : l'inscription dans le réseau donne notamment droit à un seuil maximal de 24 élèves par classe et à un temps de « concertation » pour l'équipe pédagogique. « L'éternel problème de l'éducation prioritaire, commente Louis Maurin, ce sont les établissements intermédiaires », ceux qui ont besoin d'aide mais ne sont pas pour autant dans le cœur de cible. Face à ces revendications, le rectorat de

Créteil rappelle que la Seine-Saint-Denis reste le département le mieux doté de l'académie et défend une politique qualitative, loin de la « religion des moyens » que le ministre Jean-Michel Blanquer a dénoncée sur France 2, le 15 février, face au député (LFI) de Seine-Saint-Denis Alexis Corbière.

Pour Marc Douaire, de l'observatoire de l'éducation prioritaire, l'impression d'être les oubliés des politiques actuelles est inévitable pour les enseignants de collège, puisque la stratégie du ministère est de miser sur le primaire. Et ce, « même si les moyens sont calculés distinctement pour les écoles et les collèges ». Face au sentiment grandissant chez les professeurs que l'on cherche à « aligner » la Seine-Saint-Denis sur le reste de l'académie de Créteil, même si elle reste mieux dotée, M. Douaire tempère : « Il peut y avoir le souci de ne pas traiter la Seine-Saint-Denis comme un département d'exception. En même temps, on ne peut pas nier que son cas est unique dans l'Hexagone. Je ne pense pas qu'il y ait abus de moyens. »

Au retour des vacances de février, certains collèges souhaitent « continuer à se mobiliser ». Une assemblée générale des enseignants de Seine-Saint-Denis est prévue le 7 mars et devrait rassembler des représentants des établissements de tout le département. ■

VIOLAINE MORIN